

séance du 19 décembre 2023

## Délibération n°2023-12-140

Date de convocation : 13 décembre 2023 **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 43
------------------------------	---------------	--------------

### **Contrat de reprise des matériaux issus de la collecte sélective – Choix des repreneurs pour la période 2024-2028**

L'an deux mil vingt-trois, le 19 du mois de décembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Plouzévédé, salle Mil Ham, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie

Avaient donné  
procuration

M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine  
Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien  
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s) excusé(s)

M. LE BORGNE Laurent  
M. BRAS Philippe

Absent(s)

/

Participaient aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services, et Mme THOMAS Valérie, conseillère aux décideurs locaux/DGFIP

Secrétaire de séance : Mme CARRER Bernadette

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Par délibération en date du 14 novembre 2017, le conseil communautaire autorisait le Président à signer un nouveau contrat Citeo au titre de la filière « emballages ménagers » et d'intégrer le contrat d'objectif (Contrat pour l'Action et la Performance) pour une période de 5 ans, 2018-2022.

Ce contrat régit les relations techniques et financières entre CITEO et la Communauté de communes. Les matériaux sont repris et valorisés par des entreprises spécialisées dans le recyclage.

Par délibération en date du 7 mars 2023, le conseil communautaire a prolongé la durée des contrats initiaux de reprise des matériaux d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Les contrats arrivant donc à échéance en cette fin d'année, la Communauté de communes du pays de Landivisiau, en groupement avec l'ensemble des EPCI du Finistère, a lancé une consultation auprès de différentes entreprises. Le résultat est le suivant :

Matériaux	Repreneurs proposés
Acier	Guyot
Aluminium	Suez
Cartons/cartonnettes	Suez
Plastiques	Valorplast
Papier Carton Complexés	Revipac

Les contrats de reprise prendront effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Vu la commission environnement-gémapa du 7 décembre 2023 ;  
Vu la conférence des maires du 12 décembre 2023 ;  
Ayant entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Valide le résultat de la consultation.**
- **Valide le choix des repreneurs des matériaux issus de la collecte sélective pour la période 2024-2028 tel qu'exposé ci-dessus.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer les nouveaux contrats de reprises de matériaux ainsi que l'ensemble des avenants aux contrats sur la période 2024-2028.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 20 décembre 2023.

La Secrétaire de séance,  
Bernadette CARRER.

Le Président,  
Henri BILLON.

